



# Ute Hetreau

Commissaire aux comptes

Inscrite à la Compagnie Régionale de Grenoble

1066 chemin du Pansu

38500 La Buisse

Tél : 06 74 32 85 20

## Compte-rendu de la mission d'audit légal A l'attention de Monsieur le Président

Exercice clos le 31 décembre 2018

Association  
Crèche Halte-garderie Trois p'tits Tours  
Lans en Vercors

Dernière mise à jour du document : le 18/03/2019

## AVANT-PROPOS

Le présent compte-rendu s'inscrit dans le cadre de la finalisation de ma mission de certification des comptes annuels.

Il s'agit d'un document préalable à l'émission définitive de mon opinion sur les comptes, qui ne peut être utilisé comme un rapport d'audit.

Il a pour objet :

- De porter à votre connaissance les principales conclusions de ma mission pour l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- D'attirer votre attention sur les faits significatifs pouvant avoir une incidence sur l'élaboration et le traitement de l'information financière.

Je tiens à vous remercier, ainsi que l'ensemble de votre équipe, pour votre accueil et votre disponibilité tout au long de la mission



Ute Hetreau  
Commissaire aux comptes

---

# Sommaire

<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b>Points clés 2018 et perspectives 2019</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>Points comptables et d'audit significatifs</b>	<b>8</b>
3.1	Subvention PSU – Contrôle CAF	8
3.2	L'activité d'accueil des enfants	8
3.3	Subventions	8
3.4	Charges supplétives ou contributives par nature valorisées	9
3.5	La gouvernance de l'association	10
3.6	Le personnel de l'association	11
<b>4.</b>	<b>Suivi des points comptables et d'audit de l'exercice précédent</b>	<b>11</b>
<b>5.</b>	<b>Appréciation de la continuité d'exploitation</b>	<b>12</b>
<b>6.</b>	<b>Conclusions tirées de l'analyse des états financiers annuels</b>	<b>12</b>
<b>7.</b>	<b>Autres conclusions</b>	<b>12</b>
7.1	Conclusion des diverses consultations techniques	12
7.2	Conclusion des diverses vérifications	13
7.3	Conventions réglementées	14

---

7.4	Conclusion portant sur le contrôle interne	14
<b>8.</b>	<b>Points en suspens</b>	<b>14</b>
8.1	Vérifications et informations spécifiques	14
<b>9.</b>	<b>Points comptables et d'audit à suivre sur l'exercice prochain</b>	<b>15</b>
<b>10.</b>	<b>Conclusion</b>	<b>15</b>
10.1	Justification des appréciations	16
10.2	Poursuite de la mission	16
Annexe 1 : Synthèse des ajustements et reclassements		17
1.1	<i>Rappel du seuil de signification et du montant minimum des ajustements</i>	17
1.2	<i>Ajustements non comptabilisés</i>	17
1.3	<i>Reclassements non comptabilisés</i>	17
Annexe 2 : Conclusions tirées de la revue analytique globale finale des états financiers (bilan, compte de résultat, annexe)		18
2.1	<i>Revue analytique sur la formation du résultat</i>	18
2.1.1	<i>Les produits d'exploitation,</i>	19
2.1.2	<i>La participation des familles et la prestation de service CAF</i>	19
2.1.3	<i>Les subventions (autres que PSU)</i>	20
2.1.4	<i>Les charges d'exploitation,</i>	20
2.1.5	<i>Les produits et charges exceptionnels</i>	20
2.1.6	<i>Frais de personnel</i>	21
2.1.7	<i>Evolution des frais généraux</i>	22
2.1.8	<i>Provision pour risques et charges</i>	22
2.2	<i>Commentaire sur le bilan</i>	23
2.2.1	<i>Immobilisations</i>	24
2.2.2	<i>Usagers (Parents)</i>	24
2.2.3	<i>Autres créances</i>	24

---

2.2.4	<i>Trésorerie</i>	24
2.2.5	<i>Charges constatées d'avance</i>	24
2.2.6	<i>Capitaux propres / Fonds associatifs</i>	25
2.2.7	<i>Provisions pour risques et charges</i>	25
2.2.8	<i>Fonds dédiés</i>	25
2.2.9	<i>Fournisseurs</i>	25
2.2.10	<i>Dettes fiscales et sociales, autres dettes</i>	25
2.2.11	<i>Engagements hors bilan</i>	26

CONFIDENTIEL

---

# 1. Introduction

L'Association « Crèche Halte-garderie Trois p'tits Tours » a été créée en juillet 1989 à l'initiative de parents de Lans en Vercors souhaitant offrir aux parents de la commune un lieu d'accueil pour la petite enfance. La crèche halte-garderie dispose de 20 places d'accueil.

L'association a pour objet « la gestion d'une structure d'accueil pour la garde et les loisirs des enfants résidant ou séjournant sur la commune ou sur les communes environnantes, de promouvoir toutes actions favorisant l'accueil de la petite enfance et développer toutes activités conduisant à ce but. L'association a également pour but d'accompagner les parents à leur fonction parentale. »

L'association bénéficie de la subvention PSU (prestation de service unique) et répond aux exigences de la CAF en la matière, ce qui assure une partie importante du financement de la structure.

L'association se compose de membres adhérents, de membres actifs et de membres de droit (maire, adjoint ou conseiller municipal). Tous les membres (à jour de leur cotisation pour les membres adhérents) ont droit de vote.

Les principaux financeurs de l'association sont :

- la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère – PSU (40 %)
- la CCMV (34 %)
- les familles, membres adhérents (23 %)
- le Conseil Départemental (1 %)
- l'ASP pour contrats aidés (0 %)
- Autre (2 %).

L'Association est gérée par des parents bénévoles. Le conseil d'administration est constitué de 5 à 15 membres avec un turn-over « normal » pour une association avec des parents gestionnaires d'une crèche/ halte-garderie.

La direction de l'activité d'accueil de la petite enfance est assurée par un poste de directrice technique salariée. L'équipe de direction salariée assure une grande partie de la gestion administrative de l'association, notamment les contrats et la facturation aux parents, les relations avec la CAF, l'animation de l'équipe.

## 2. Points clés 2018 et perspectives 2019

### Organisation de la comptabilité :

La tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes annuels ont été confiés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 au cabinet d'expertise comptable FIDEX à Gières, représenté par M. et Mme BENADDOU, qui supervise la comptabilité traitée par le service de gestion, Mme Nathalie Ruggierie, de l'association ACEPP 38-73 dont l'association est adhérente. L'ACEPP 38-73 intervient également dans l'établissement des bulletins de paie et de l'assistance à la gestion.

En interne, la gestion administrative opérationnelle est déléguée à la directrice technique.

### Règlement de fonctionnement

Le dernier règlement de fonctionnement date de septembre 2018. Il a été approuvé lors de l'AG. La modification essentielle portait sur la définition du nombre de semaines de vacances. Depuis 2016 la cotisation est de 50 € par famille. Les prix plafond et plancher sont actualisés.

### Le transfert de la compétence petite enfance

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, la compétence « petite enfance » a été transférée de la Mairie de Lans vers la CCMV.

Modification du service de restauration en étude

Une étude a été menée fin 2017 / début 2018 pour éventuellement commander les repas chez un traiteur, ceci dans un souci d'aboutir à une diminution de frais de fonctionnement. L'association a décidé de maintenir le service « restauration » au sein de la structure, réalisé par un cuisinier (27 h/semaine, dont 2/3 pour préparation repas et 1/3 pour entretien cuisine et gestion et approvisionnement) pour continuer à offrir aux enfants des repas frais, bio et de qualité..

Evolution des chiffres clés :

	<i>Budget 2019</i>	<i>Budget 2018</i>	2018	2017	2016
Nombre de places	<i>20 et 22 à partir sept</i>	<i>20</i>	20	20	20
Amplitude horaire	<i>10 h 75</i>	<i>10h75</i>	10 h 75	10 h 75	10h75
Capacité théorique		<i>49 665 h</i>	49 235 h	49 665 h	49020 h
Heures facturées		<i>33 000 h</i>	31 390 h	30 539 h	33 241 h
Taux de remplissage		<i>66 %</i>	64 %	62 %	68 %
Heures réalisées		<i>31 000 h</i>	30 568 h	29 045	31875
Rapport h facturées s/réalisées		<i>106.5 %</i>	102.7 %	105.1 %	104.3 %
Participation des familles	<i>66 K€</i>	<i>65 K€</i>	59 K€	61 K€	65 K€
PSU CAF	<i>117 K€</i>	<i>105 K€</i>	116 K€	106 K€	108 K€
Subv commune + CCMV	<i>98 K€</i>	<i>100 K€</i>	98 K€	98 K€	98 K€
Charges de personnel (brut + charges + taxes)	<i>239 K€</i>	<i>222 K€</i>	233 K€	237 K€	243 K€
Total produits	<i>288 K€</i>	<i>276 K€</i>	288 K€	316 K€	296 K€
Total charges	<i>288 K€</i>	<i>276 K€</i>	288 K€	293 K€	312 K€
Résultat	<i>0</i>	<i>0 K€</i>	0 K€	23 K€	<16 K€>
Prix de revient		<i>8.92 €</i>	9.43 €	10.09 €	9.79 €



### 3. Points comptables et d'audit significatifs

#### 3.1 Subvention PSU – Contrôle CAF

Rappel : Un contrôle CAF portant sur l'année 2013 a eu lieu pendant le dernier trimestre 2014 et début 2015. Aucun redressement n'a été relevé lors de ce contrôle.

#### 3.2 L'activité d'accueil des enfants

L'association utilise le logiciel Amiciel pour la gestion des heures et la facturation. Le « badage » des heures d'arrivée et de départ des enfants par les parents donne une force probante aux « heures réalisées », qui, depuis cette année, constituent une variable importante dans le calcul de la PSU.

Un contrôle des heures réalisées et facturées par sondages sur 3 familles en 2017 lors de mon intervention le 5 octobre 2017 n'a pas relevé d'anomalie. Au vu du taux de facturation qui s'établit à 102.7 %, je n'ai pas fait de sondages pour 2018.

#### 3.3 Subventions

Le total des subventions de fonctionnement s'établit à **248 K€ en 2017**.

Depuis 2010, leur montant a évolué comme suit :

2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
217 K€	248 K€	222 K€	242 K€	260 K€	240 K€	265 K€

Il s'agit des postes

- « Subvention d'exploitation (comptes 74) »
- « PSU CAF (compte 706) » car la Caisse d'Allocations Familiales exige une affectation de ses « prestations de service (PS) en « production vendue »
- « subvention exceptionnelle » (comptes 77) et
- « subvention d'investissement » (comptes 1026 et 130)

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des subventions enregistrées dans les comptes de l'association sur les 4 dernières années :

	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Prestation de service CAF	116 K€	106 K€	109 K€	102 K€	106 K€
Subvention communale	98 K€	98 K€	98 K€	112 K€	112 K€
Subvention Cons. Dépt.	2 K€	18 K€	0 K€	7 K€	12 K€
Subvention CAF autre		18 K€	0 K€	10 K€	15 K€
Subvention ASP/CUI		6 K€	9 K€	9 K€	10 K€
Autres subventions et subvent. d'investissement	1 K€	1 K€	3 K€	2 K€	5 K€
			3 K€		
<b>Total des subventions</b>	<b>217 K€</b>	<b>248 K€</b>	<b>222 K€</b>	<b>242 K€</b>	<b>260 K€</b>
Dont subventions à recevoir	35 K€	25 K€	40 K€	35 K€	28 K€
Dont PSU	35 K€	25 K€	36 K€	30 K€	28 K€
Dont Commune			3 K€		
Dont Autre			1 K€	5 K€	

L'évolution des subventions s'analyse comme suit :

- La subvention PSU a augmenté de 10 K€ car plus d'heures ont été facturées et car le taux PSU a augmenté
- En 2018, la CAF et le Conseil Départemental n'ont plus accordé une subvention pour « accompagnement des difficultés structurelles rencontrées par les établissements d'accueil de jeunes enfants (2 fois 18 K€ en 2017)

On constat une baisse des subventions de 31 K€, essentiellement par l'absence des 36 K€ « accompagnement structures en difficulté ».

### 3.4 Charges supplétives ou contributives par nature valorisées

Néant. Le loyer est facturé par la CCMV. Pour 2017 et 2018, une remise de 50 % a été accordée.

Le volontariat associatif des bénévoles a été chiffré et indiqué en annexe en 2014. Depuis 2015, cette information ne figure plus en annexe.

### 3.5 La gouvernance de l'association

Selon les statuts, l'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 5 à 15 membres, renouvelé par tiers à l'Assemblée Générale. Il est investi d'une manière générale des pouvoirs les plus étendus pour prendre les décisions qui ne sont pas réservées à l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Le bureau, 3 à 7 personnes, élues au sein du Conseil d'Administration, gère l'association par les tâches qui lui sont attribuées. Il est élu pour un an.

Les tâches des administrateurs : président, vice-président, trésorier, trésorier-adjoint, secrétaire et secrétaire adjoint sont définies dans les statuts. (Dernière mise à jour : 14/4/2011)

Un guide de séparation des fonctions qui contient l'essentiel des tâches administratives, a été mis en place par le bureau fin 2014 et il est mis à jour chaque année avec le nouveau CA.

Lors de l'Assemblée Générale, puis le CA suivant, les personnes suivantes ont été nommées pour constituer le Bureau / Conseil d'Administration :

Fonctions	CA suite AGO 25/4/18	CA 3 du mai 2017	CA juin 2016
Président	Joly Benoît	Prod'homme Lolita	Joly Benoît
Vice- Présidente	Prod'homme Lolita Henri, Marion	Henri, Marion Guilmeau Fabienne	
Trésorière	Le Normand Marine	Perez Stéphanie	Perez Stéphanie
Trésorière adjointe	Knecht Julie		
Secrétaire	Wagon Marine	Martin Hélène	Pelloux Sylvie
Vice-Secrétaire	Prat Eve	Blanc-Tranchant Emilie Joly Benoît	Martin (Imbaut) Hélène
Administrateurs	Rocheville Anne-Cécile	3 administrateurs	5 administrateurs
Membre de droit			
Membre de droit			

### 3.6 Le personnel de l'association

La Convention Collective appliquée depuis janvier 2010 est la CCN des Acteurs du Lien Social et Familial (ALISFA).

L'association est adhérent au syndicat employeur « SNAECSO » et bénéficie de ses conseils juridiques.

A tout moment de la journée, l'encadrement minimum exigé selon le décret 2000-762 du code de la santé public est de

- 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent
- 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas

avec, selon le décret 2010-613 du 7 juin 2010 de la Santé Public, la répartition suivante (taux d'encadrement en baisse par rapport au décret 2000-762 du 1<sup>er</sup> août 2000) :

- Minimum 40 % de personnel catégorie 1 (EJE, Auxiliaire de puéricultrice)
- Entre 45 et 60 % de personnel catégorie 2 (CAP Petite Enfance)
- Maximum 25 % de personnel catégorie 3 (sans diplôme)

Un sondage sur les salariés présents en mars 2019 confirme que les « quotas » sont respectés : Le personnel de catégorie 1 représente 45 %.

En équivalent temps plein, l'association embauche 8.4 personnes etp, dont 6.3 auprès des enfants.

## 4. Suivi des points comptables et d'audit de l'exercice précédent

Néant.

Tous les ajustements non-significatifs ont été comptabilisés en produit ou charges exceptionnel.

## 5. Appréciation de la continuité d'exploitation

Les relations avec la CCMV sont correctes. Suite aux subventions exceptionnelles de cette année, ainsi que de la remise faite sur le loyer, les fonds associatifs ont pu s'améliorer via la réalisation d'un excédent sur 2017, et s'élèvent au 31/12/2017 à 72 K€, soit environ trois mois « d'autonomie financière de fonctionnement ». Le résultat 2018 sort à l'équilibre.

Je n'ai pas identifié d'éléments susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation de l'association Trois p'tits Tours sur l'exercice 2019.

## 6. Conclusions tirées de l'analyse des états financiers annuels

La revue analytique détaillée du bilan et du compte de résultat est jointe en annexe du SRM.

## 7. Autres conclusions

### 7.1 Conclusion des diverses consultations techniques

Le compte-rendu du médecin PMI suite à son intervention en novembre 2018 est favorable. Une visite PMI est prévue le 15/3/2019 pour la demande d'agrément de 2 places d'accueil supplémentaires.

## 7.2 Conclusion des diverses vérifications

Les statuts de l'association prévoient :

Article 8 : Ressources « Il est tenu une comptabilité en recette et dépense pour l'enregistrement de toute opération financière. »

Irrégularités constatées :

- Cette phrase ne correspond plus à l'obligation de l'association. Conformément au Code de Commerce, article L 612-4, l'association doit établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe. Elle doit assurer la publicité de ses comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes. Ces dispositions étaient applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Uniquement à titre de rappel : La publication des comptes est obligatoire et prévu par article L.612-4 du Code de commerce. Il convient donc de publier

- ➔ Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels avec les comptes 2018 dans les 3 mois suivant l'assemblée générale ayant approuvé les comptes 2018.

Les comptes de l'exercice 2013, 2014, 2015 et 2017 ont été déposés régulièrement. Seulement les comptes annuels 2016 n'ont pas été déposés sur le site du Journal Officiel.

Article 9 : Administration « Les fonctions de membres du Conseil d'administration sont gratuites, mais les frais nécessaires à l'accomplissement du mandat peuvent être remboursés sur pièces justificatives. »

Je n'ai pas constaté d'irrégularités :

- Les dirigeants bénévoles ne perçoivent pas de rémunération ou d'autre avantage.
- D'une manière générale, il n'a pas été relevé de convention réglementée.

Article 5 de la loi 1901:

« Les modifications et changements seront en outre consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande. »

Remarque :

- L'association a mis en place le « Registre spécial », ainsi qu'un « Registre des Assemblées Générales » depuis 2012.

Chapitre II, article 1 de la CCN ALISFA :

« Dans les conditions légales, l'institution de délégués du personnel est prévue dans les entreprises occupant habituellement plus de 10 salariés. Un salarié à temps partiel est pris en compte pour une unité lorsque son temps de travail est égal ou supérieur au mi-temps conventionnel. ... »

Le seuil de 10 salariés (hors contrats aidés) n'est pas dépassé de manière habituelle.

### 7.3 Conventions réglementées

Je n'ai pas eu connaissance de convention réglementée conclue entre l'association et un membre du Conseil d'Administration ou de sa famille.

### 7.4 Conclusion portant sur le contrôle interne

Le contrôle interne a fait l'objet d'une mission sur place le 16 octobre 2018 dans les locaux de l'association, en présence de Mme Vinet, directrice technique.

Les conclusions de cette intervention ont été récapitulées dans le « Compte rendu préalable à la mise en œuvre des contrôles » envoyé aux dirigeants de l'association le 22 octobre 2018.

## 8. Points en suspens

### 8.1 Vérifications et informations spécifiques

La cohérence du rapport financier avec les informations des comptes annuels reste à vérifier. Suite à cette vérification, et si aucune anomalie significative n'aura été constatée, j'établirai mon rapport de certification.

## 9. Points comptables et d'audit à suivre sur l'exercice prochain

Rappel : Il s'agit du suivi de certains ajustements non significatifs, donc non-correctés sur l'exercice 2017 :

- Les prestations de services en sous-traitance (entretien, service gestion/ compta et paie) avaient été globalisées dans un seul compte en 2016 rendant la comparaison de l'évolution des différents postes de charges impossibles. Voir si l'affectation comptable 2017 sera reconduite sur 2018.
- Le cycle social, qui représente 82 % des charges d'exploitation, n'a pas fait l'objet de révision approfondie par l'expert-comptable. En cas d'absence de révision de ce cycle en 2018, j'avertirai les dirigeants avant mon intervention sur les comptes d'une augmentation des honoraires en fonction du temps supplémentaire passé et nécessaire à la certification des comptes.

Sur 2018, Madame Benaddou est intervenu sur les comptes. Aucun ajustement significatif n'a été relevé. Les comptes ont été correctement justifiés.

## 10. Conclusion

Je n'ai pas d'ajustement significatif à signaler sur cet exercice.

Ajustements comptabilisés En €	Incidence sur le résultat
<b>Résultat provisoire :</b>	<b>-12 €</b>
	0 €
<b>Résultat définitif</b>	<b>-12 €</b>

Les diligences d'audit appropriées ont été mises en œuvre, conformément au programme de travail.

Elles conduisent à décider d'une « Certification des comptes sans réserve ». (Sous réserve du contrôle des rapports moral et financier restant à établir et à contrôler.)



Des corrections ont été proposées suite à mon intervention sur la rédaction des annexes (Règlement 99-01, PSU parmi les subventions, correction nombre effectif, détail des produits et charges sur exercice antérieur)

## 10.1 Justification des appréciations

Je n'ai pas constaté de changement de méthode d'évaluation significative.

L'annexe répond aux critères d'intelligibilité.

Le produit à recevoir « Solde PSU 2018 » a été calculé selon les nouvelles règles de la CAF. Le montant global de la PSU de la CAF 2018 figure correctement en annexe parmi les subventions.

## 10.2 Poursuite de la mission

La nomination de Madame Ute Hetreau en tant que commissaire aux comptes pour les exercices clos de 2018 à 2023 a été décidée par assemblée générale le 25 avril 2018.

## Annexe 1 : Synthèse des ajustements et reclassements

### 1.1 Rappel du seuil de signification et du montant minimum des ajustements

Le seuil de signification retenue s'établit à 1 K€.

### 1.2 Ajustements non comptabilisés

Tableau des ajustements non comptabilisés			
	Note	Ajustements de l'exercice	Ajustements de l'exercice précédent
• Erreurs :			
Rbt Uniformation pour formation 2018		0.1 K€	K€
...		K€	K€
Dépréciation créance usagers		K€	K€
Valorisation PSU à recevoir		K€	K€
QP subvention virée au résultat		K€	K€
Régl cotis Chorum et Adrea		K€	K€
	...		
<b>Sous-total (1)</b>		<b>0.1 K€</b>	<b>K€</b>
• Différences de jugement :			
Reprise régularisation Fillon 2017		0.9 K€	K€
			K€
<b>Sous-total (2)</b>		<b>0.9 K€</b>	<b>K€</b>
• Total des ajustements		<b><u>K€ 1.0</u></b>	<b><u>K€</u></b>
• Effet du renversement des ajustements de l'exercice précédent			
– Erreurs		<b>K€</b>	<b>K€</b>
– Différences de jugement			
• Effet après effet du renversement des ajustements de l'exercice précédent		<b><u>K€ 1.0</u></b>	<b><u>K€</u></b>

### 1.3 Reclassements non comptabilisés

Rien de significatif.

## Annexe 2 : Conclusions tirées de la revue analytique globale finale des états financiers (bilan, compte de résultat, annexe)

### 2.1 Revue analytique sur la formation du résultat

Eléments du compte de résultat (K€)	Exercice		Exercice	
	31/12/18		31/12/17	
Participation familles	59		62	
Participation familles touristes	0		0	
Prestations CAF	116		106	
Autres produits	2			
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>177</b>	<b>62,28%</b>	<b>168</b>	<b>53,50%</b>
Subventions d'exploitation	101	<b>35,39%</b>	142	<b>45,08%</b>
Cotisations	2		1	
Reprise prov risques et charges	0		1	
Transfert de charges	5		2	
Autres et produits	0		0	
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>284</b>	<b>100,00%</b>	<b>315</b>	<b>100,00%</b>
Achat alimentation	-15		-17	
Achats divers	-1		0	
Autres achats et charges externes	-34		-32	
Impôts et taxes sur salaires	-4		-5	
Frais de personnel	-229	<b>-80,46%</b>	-232	<b>-73,66%</b>
Dotations aux amort. et provisions	-3		-4	
Autres charges	0		0	
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-287</b>	<b>-100,93%</b>	<b>-290</b>	<b>-92,07%</b>
Résultat financier	0		0	
Résultat exceptionnel	3		-2	
Engagements à réaliser	0		0	
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>0</b>	<b>0,16%</b>	<b>23</b>	<b>7,29%</b>

L'exercice 2018 se solde par un résultat à l'équilibre **et un résultat d'exploitation négatif de -3 K€.**

Par rapport à 2017, les évolutions des différents postes s'analysent comme suit :

*Le signe « + » signifie une augmentation de produits ou une diminution de charges.*

*Le signe « - » ou « > » signifie une augmentation de charges ou une diminution de produits.*

Activité accueil enfants	+ 9 K€
<i>Dont + 10 K€ de PSU</i>	
Subventions de fonctionnement	- 41 K€
<i>Dont CAF et Conseil Général exceptionnel - 36 K€ et ASP – 6 K€</i>	
Rbt Uniformation et rbt prévoyance	+ 2 K€
<i>Dont rbt formation + 5K€ ; pas de remboursement formation en 2017</i>	
Evolution des charges de personnel	+ 3 K€
<i>A salaire brut égale, il s'agit d'une diminution des cotisations, dont diminution cotisations URSSAF de 5 K€. Cette évolution semble importante, le service paie est assuré depuis oct 2018 par un service SAGA de Midi-Pyrénées, et des ajustements ont été effectués sur décembre.</i>	
Evolution des achats et autres services	- 2 K€
<i>Dont frais de formation en augmentation de 6 K€</i>	
<i>Dont arrêt de l'intervention société de nettoyage : incident positif = 5 K€</i>	
Evolution du résultat exceptionnel	+ 4 K€
<b>Evolution totale entre 2018 et 2017 :</b>	<b>- 23 K€</b>

### 2.1.1 Les produits d'exploitation,

Les produits d'exploitation, qui s'élèvent à 284 K€, sont constitués comme suit :

- Participation des familles	59 K€	21 %
- Prestation de service CAF	116 K€	41 %
- Parents : adhésions et autres produits	4K€	1 %
- Subventions de la commune/CCMV	98 K€	34 %
- Autres subventions	2 K€	1 %
- Subventions ASP/CUI	0 K€	0 %
- Transfert de charges (remb. ass, formation)	5 K€	<u>2 %</u>
		100 %

### 2.1.2 La participation des familles et la prestation de service CAF

La participation des familles et la subvention « prestation de service unique » de la CAF sont directement liées à travers les contrats de forfaitisation signés avec les parents et les heures facturées aux parents.

Ce cycle représente 61 % du budget de fonctionnement et entraîne des contrôles portant sur la réalité des enregistrements, l'exhaustivité, la séparation des exercices, la valorisation et l'imputation.

Le taux de facturation de 102.7 % ne nécessite pas de contrôle approfondi sur les heures.

Par ailleurs, un contrôle CAF portant sur l'année 2013 n'a relevé aucune anomalie.

### 2.1.3 Les subventions (autres que PSU)

Pour cet exercice, elles s'élèvent à un total de 101 K€.

Elles ont été développées en paragraphe 3.3.

Les contrôles de substance n'ont pas relevé d'anomalie significative.

### 2.1.4 Les charges d'exploitation,

Elles s'élèvent à 288 K€ et sont en diminution par rapport à 2017.

Elles résultent :

- des charges de personnel et taxes pour	233 K€	81 %
○		
- des autres frais généraux	55 K€	19 %
○ dont alimentation	15 K€	5 %
○ dont loyer et charges locatives	6 K€	2 %
○ dont honoraires et sous-traitance (compta, paie, CAC, autres)	11 K€	4 %
○ dont formation	7 K€	2 %

Le contrôle analytique des charges n'a pas relevé d'anomalie significative.

### 2.1.5 Les produits et charges exceptionnels

On constate des charges exceptionnelles pour 0.7 K€ résultant de charges sur exercices antérieurs (divers ajustements fournisseurs, dont facture supplémentaire cabinet FIDEX pour 0.360 K€).

## 2.1.6 Frais de personnel

L'effectif moyen de l'association se situe à environ 8.4 personnes en équivalent temps plein en 2018.

Les salaires bruts ont très légèrement augmentés. Néanmoins, les soldes de CP en jours au 31/12/2018 sont plus importants qu'au 31/12/2017, ce qui entraîne une augmentation des charges de personnel de 3 K€ + 1 K€ dans les charges.

<i>en K€</i>	<b>Exercice 31/12/2018</b>		<b>Exercice 31/12/2017</b>	
Salaires et traitements	179		175	
Indemnités et rupture	0		4	
Charges sociales et taxes	53	<b>29,6%</b>	57	<b>32,7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>232</b>		<b>237</b>	

Ce cycle représente 81 % du budget de fonctionnement global de l'association et a fait l'objet de contrôles de cohérence dans les charges et contrôle de réalité dans les dettes sociales.

Je n'ai pas effectué de contrôle Fillon sur cet exercice, car ce contrôle a été effectué par le service paie des Midi-Pyrénées avec ajustements en décembre 2018.

L'ajustement Fillon au titre de 2017 d'un montant de 0.9 K€ effectué à cause du contrôle URSSAF en date du 26 mars 2018 a été maintenu par l'expert-comptable. En effet le contrôle URSSAF a porté seulement sur les années 2015 et 2016, et l'année 2017, pour laquelle les 0.9 K€ ont été provisionnés, n'a pas été contrôlée.

La convention collective ALISFA comporte des avantages importants, comme l'octroi de 8 jours supplémentaires de congés payés par an pour un salarié à temps plein, des congés exceptionnels pour événements familiaux supérieurs au droit social et le droit à 10 jours de congés payés par an pour enfant malade.

Les jours de CP supplémentaires acquises au 31/12 sont correctement comptabilisés.

La prise en charges de 3 jours de carence par la structure est appliquée conformément à l'évolution de la CCN, cad seulement pour les deux premiers arrêts maladies sur les derniers 12 mois.

### 2.1.7 Evolution des frais généraux

Ce cycle représente 19 % du budget de fonctionnement global de l'association et a fait l'objet de contrôles de cohérence et de tests dans le cadre de l'audit légal des comptes.

Le contrôle analytique des frais généraux n'a pas relevé d'anomalies significatives.

Le cut-off a été correctement appréhendé.

### 2.1.8 Provision pour risques et charges

L'association n'a pas constitué de provision pour risque et charges. Selon l'affirmation de la direction, il n'y a pas de litige ou de risque prud'homal en cours ou à supposer.

CONFIDENTIEL

## 2.2 Commentaire sur le bilan

<b>Actif - K€ -</b>	<b>31/12/18</b>		<b>31/12/17</b>	
Immobilisations nettes	10	9%	13	12%
Stocks		0%		0%
Usagers (Parents)	6	6%	6	6%
Provision sur créances usagers	0	0%	0	0%
Acomptes/avances au personnel	0	0%	1	1%
Subventions à recevoir	35	32%	25	23%
Autres créances	2	2%	2	2%
Disponibilités	56	51%	61	56%
CCA	0	0%	0	0%
<b>Total Bilan actif</b>	<b>109</b>	<b>100%</b>	<b>108</b>	<b>100%</b>

<b>Passif - K€ -</b>	<b>31/12/18</b>		<b>31/12/17</b>	
Fonds associatif : Subventions d'inve	12	11%	12	11%
Report à nouveau	53	49%	30	28%
Résultat	0	0%	23	21%
Provisions pour risques et charges	0	0%	0	0%
Subventions d'investissement nettes	6	6%	7	6%
Dettes financières	0	0%	0	0%
Fournisseurs	5	5%	8	7%
Dettes sociales et fiscales	32	29%	28	26%
Autres dettes	1	1%	0	0%
Produits constaté d'avance	0	0%	0	0%
<b>Total bilan passif</b>	<b>109</b>	<b>100%</b>	<b>108</b>	<b>100%</b>



### 2.2.1 Immobilisations

10 K€ pour ce poste.

Le fichier d'immobilisations est tenu par l'expert-comptable.

Le contrôle de substance n'a pas relevé d'anomalie significative.

### 2.2.2 Usagers (Parents)

Ce poste représente les usagers dus. Avec 5 K€, l'encours clients représente environ 1,2 mois de facturation.

Ce poste a été travaillé par la directrice et par l'expert-comptable.

### 2.2.3 Autres créances

Les autres créances s'élèvent à 37 K€ et représentent 34 % du total bilan. Il s'agit pour 35 K€ du solde PSU 2018 à recevoir.

Tous les produits à recevoir ont été analysés et leur mode de calcul a été confirmé.

### 2.2.4 Trésorerie

Au 31/12/2018, elle est positive de 56 K€ et représente 51 % du total bilan.

Au 31/12/2017, elle était positive de 61 K€

Au 31/12/2016, elle était positive de 34 K€.

Le contrôle de l'état de rapprochement n'a pas relevé d'anomalie.

La caisse est tenue de manière exhaustive et correcte. Je n'ai pas effectué de contrôle de substance.

En conclusion, je n'ai pas relevé d'anomalie significative sur ce cycle.

### 2.2.5 Charges constatées d'avance

Zéro sur cet exercice.

Le cut-off des charges a été contrôlé.

## 2.2.6 Capitaux propres / Fonds associatifs

Les fonds associatifs sont constitués

- d'une subvention d'investissements pour biens renouvelables par l'association liée au projet cuisine pour 12 K€
- du report des résultats des exercices antérieurs (report à nouveau) pour 53 K€
- du résultat 2018 pour zéro
- des subventions d'investissement CAF pour net 6 K€.

Le procès-verbal de l'AGO du 25/4/2018 confirme l'affectation de l'excédent 2017 en report à nouveau.

## 2.2.7 Provisions pour risques et charges

La direction a confirmé l'absence de litige ou de risque prud'homal.

## 2.2.8 Fonds dédiés

Sur l'exercice 2018, l'association n'a pas reçu de subventions pour projet pluriannuel.

## 2.2.9 Fournisseurs

Le poste Fournisseurs s'élève à 5 K€ et le poste de factures non parvenues à 3 K€.

Le contrôle de cut-off sur quelques frais généraux n'a pas relevé d'ajustement significatif.

## 2.2.10 Dettes fiscales et sociales, autres dettes

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 32 K€ et correspondent à 29 % du total bilan.

Elles correspondent pour 21 K€ à la provision pour congés payés.

Les cotisations sociales dues ont été contrôlés et ne relèvent pas d'anomalie significative.

Je n'ai pas relevé d'anomalie dans le contrôle de la provision de congés.

### 2.2.11 Engagements hors bilan

Concernant les engagements hors bilan :

- Engagement de fin de carrière

Compte tenu de l'âge peu avancé des salariés, cette information est jugée comme non-significative pour l'instant.

CONFIDENTIEL